

	<b>Commission de Traitement des Réclamations du jeudi 14 novembre 2024</b>	Direction Adjointe en charge des Ressources
---	--	--

**Participants :**

**Pour la direction**

- Mme Alice DUCHER, Directrice des ressources humaines
- Mme Sonia BOURAS, Attachée juridique au service des Relations Sociales

**Pour les organisations syndicales**

- Mme Nathalie VARANDES (CFDT)
- Mme Julie DOUIS (CFTC)
- Mme Halima IAAICH (FO)

✿✿✿✿

**RECLAMATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES COMMUNES DES ELUS**

**Mouvements du personnel**

Les élus souhaitent connaître les entrées, les sorties, les changements d'affectation, les mutations, le nombre de CDD et de contrat de professionnalisation pour le mois de juin 2024.

Voir documents joints en annexe.

**Procédures disciplinaires (Art.48)**

Les élus demandent un état des lieux sur les procédures échues et les procédures en cours depuis la dernière CTR.

❖ Etat des procédures échues

La procédure en cours depuis la CTR du mois de septembre a abouti à un licenciement.

Les deux procédures en cours depuis la CTR du mois d'octobre ont abouti à un licenciement et un blâme.

❖ Etat des procédures en cours

Une nouvelle procédure disciplinaire a été engagée depuis la dernière CTR.

**Présomptions de démission**

Les élus demandent si des mises en demeure d'agents présumés démissionnaires ont été transmises par la Direction depuis la dernière CTR. Quelles ont été leur issue ?

Aucun courrier de mise en demeure dans le cadre d'une présomption de démission n'a été envoyé depuis la dernière CTR.

### **Les vacances de postes**

Les élus réclament un état des lieux des vacances de poste récentes et en cours.

Voir documents joints en annexe.

### **Heures supplémentaires**

Les élus demandent le détail des heures complémentaires et supplémentaires sur le mois d'octobre : dates, dénominations des services, nombre d'agents concernés en distinguant cadres et employés, production attendue et production constatée.

Des heures supplémentaires sont-elles prévues courant de ce mois de novembre 2024 ?

#### **❖ Une séance d'heures supplémentaires a été réalisée le samedi 05 octobre 2024**

- **Sur le processus PRP** : Elle a concerné 10 salariés dont 1 cadres. Elle a porté sur les activités suivantes :
  - **DEMAT AAT**  
L'objectif était fixé à 360 dossiers – 364 dossiers ont été traités.
  - **MEDIALOG**  
L'objectif était fixé à 140 dossiers – 145 dossiers ont été traités.
- **Sur le processus PEAS** : Elle a concerné 12 salariés dont 1 cadre. Elle a porté sur les activités suivantes :
  - **DSIJ**  
L'objectif était fixé à 900 dossiers – 949 dossiers ont été traités.
  - **BOAAT**  
L'objectif était fixé à 240 dossiers – 258 dossiers ont été traités.

#### **❖ Une séance d'heures supplémentaires a été réalisée le samedi 12 octobre 2024**

- **Sur le processus GDB** : Elle a concerné 13 salariés dont 1 cadres. Elle a porté sur les activités suivantes :
  - **CVD**  
L'objectif était fixé à 130 dossiers – 155 dossiers ont été traités.
  - **UIPATH DR EXCLU**  
L'objectif était fixé à 120 dossiers – 141 dossiers ont été traités.
  - **BEBES**  
L'objectif était fixé à 60 dossiers – 70 dossiers ont été traités.
  - **DIADEME smut**  
L'objectif était fixé à 80 dossiers – 85 dossiers ont été traités.
  - **MAJ**  
L'objectif était fixé à 300 dossiers – 372 dossiers ont été traités
- **Sur le processus PEAS** : Elle a concerné 18 salariés dont 1 cadre. Elle a porté sur les activités suivantes :
  - **DIADEME TS**  
L'objectif était fixé à 750 dossiers – 783 dossiers ont été traités.

- **DIADEME TI**  
L'objectif était fixé à 50 dossiers – 52 dossiers ont été traités.
- **BOAAT**  
L'objectif était fixé à 130 dossiers – 230 dossiers ont été traités.
- **Sur le processus CNGP** : Elle a concerné 15 salariés dont 1 cadre. Elle a porté sur les activités suivantes :
- **Contrats**  
L'objectif était fixé à 135 dossiers – 135 dossiers ont été traités.
- **Régularisations Abonnement Transport**  
L'objectif était fixé à 5 dossiers – 24 dossiers ont été traités

❖ **Une séance d'heures supplémentaires a été réalisée le samedi 19 octobre 2024**

- **Sur le processus PRP** : Elle a concerné 15 salariés dont 1 cadre. Elle a porté sur les activités suivantes :
- **DEMAT AAT**  
L'objectif était fixé à 260 dossiers – 277 dossiers ont été traités.
- **DSIJ**  
L'objectif était fixé à 510 dossiers – 537 dossiers ont été traités.
- **EPURATION QUID**  
L'objectif était fixé à 390 dossiers – 397 dossiers ont été traités.
- **Sur le processus PEAS** : Elle a concerné 18 salariés dont 1 cadre. Elle a porté sur les activités suivantes :
- **DSIJ**  
L'objectif était fixé à 700 dossiers – 749 dossiers ont été traités.
- **DIADEME TS**  
L'objectif était fixé à 350 dossiers – 350 dossiers ont été traités.
- **DIADEME TI**  
L'objectif était fixé à 50 dossiers – 50 dossiers ont été traités.
- **BOAAT**  
L'objectif était fixé à 260 dossiers – 265 dossiers ont été traités.

❖ **Les séances d'heures supplémentaires réalisées ou programmées en novembre 2024**

Des heures supplémentaires ont été réalisées le samedi 09 novembre pour les processus PRP et PEAS.

Des heures supplémentaires sont prévues au cours du présent mois de novembre :

- ✓ Le samedi 16 novembre pour le processus GDB ;
- ✓ Le samedi 23 novembre pour le processus PEAS ;
- ✓ Le samedi 30 novembre pour le processus PEAS.



## RECLAMATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DES ELUS FO

### MISSIONS

Les élus FO souhaitent connaître les affectations actuelles des agents qui assurent des missions dans d'autres services.

1 salarié assure actuellement une mission dans un autre service.

### ECREENEMENTS

Les élus FO souhaitent connaître le nombre d'heures écrêtées sur chacune des deux dernières plages horaires en distinguant les pôles et les niveaux de classification.

Les élus FO demandent le paiement ou la récupération de ces heures pour les salariés.

La bascule de Chronogestor vers Chronotime ne permet pas l'extraction de données statistiques ce mois-ci.

### LICENCIEMENTS POUR INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE ET POUR INAPTITUDE

Les élus FO souhaitent savoir si la Direction a procédé à des licenciements pour insuffisance professionnelle ou pour inaptitude depuis le mois dernier ? Si oui, combien ?

Des procédures sont-elles en cours ?

Il n'a été procédé à aucun licenciement pour insuffisance professionnelle ou pour inaptitude depuis la dernière CTR. A ce jour, aucune procédure n'est en cours.

### LA GTB AU CRISTOLIEN

Les élus FO demandent du chauffage au Cristolien, ainsi que de la lumière dans les endroits dépourvus.

Le chauffage a été mis en service le 04/11/2024. Concernant le problème de lumière, il est en cours de résolution par le prestataire en charge de l'audit GTB. Le prestataire doit reprendre le zoning (identification des zones dépourvues de lumière).

### LE E-LEARNING SUR LE PHISHING

Les élus FO demandent pour quelle raison les agents n'ayant pas pratiqué ce module de e-learning doivent y remédier avant le 31 décembre 2024. S'agit-il de gonfler artificiellement le taux d'agents formés dans la caisse ? Quel est ce taux au 18 octobre 2024, soit le jour du courriel invitant les agents à suivre le module ?

Cette formation a vocation à assurer la protection des données détenues par l'Assurance maladie. Elle a déjà été conduite fin 2023 et sera reconduite chaque année afin de s'assurer que chaque salarié est bien au fait des règles à respecter et de la vigilance à avoir en matière de protection des données.

Cette action de formation est sans rapport avec le taux de salariés ayant suivi une formation au cours de l'année, qui s'élevait à 81,23% au 30 septembre dernier.

### LE SERVICE MIDDLE-OFFICE

Ce service est-il lancé ? Quel est l'effectif ? Où sont situés les agents ? Quelles sont leurs activités ?

➤ Le lancement du service

Le service middle office est lancé depuis le 04 novembre 2024.

➤ L'effectif

Ce service compte actuellement 7 agents ainsi qu'un responsable de service.

➤ La localisation

Les agents sont situés sur un plateau dédié, au sein du département de la relation client (2<sup>ème</sup> étage, plateau couloir).

➤ Les activités

Conformément à la note CSE du 23 mai 2024, à l'issue de la formation initiale prévue fin janvier 2025, leur activité principale sera le middle office omni canal. Les activités annexes porteront sur le traitement d'appels entrants, de courriels de niveau 1 et d'activités pour le compte du réseau.

**LA RESTAURATION D'ENTREPRISE**

L'appel d'offre pour le prestataire de restauration a-t-il été lancé ? Y a-t-il des candidatures et combien ?

En outre, les élus FO demandent le réaménagement de la salle où les plats sont servis afin de garantir une meilleure hygiène, et notamment la mise sous cloche des aliments en self-service.

➤ L'appel d'offre

L'appel d'offre a été lancé. La date de remise des offres est fixée au 20/11/2024.

Une visite du site est obligatoire et à ce stade, 3 candidats ont visité notre site sans compter le prestataire MARGUEREAUT. Sur les 3 candidats, deux se sont désistés.

➤ Le réaménagement de la salle

Cette remarque remontée à l'occasion de l'assemblée plénière d'octobre a bien été prise en compte et sera examinée dans le cadre des travaux 2025.

**CHRONOTIME ET LA RTT**

Chronotime ne permet pas de poser des RTT non acquis en avance. Conseil a été donné à de nombreux agents de poser le reliquat de JRTT en janvier 2025. Quelle est la solution si l'agent ne souhaite pas s'absenter en janvier?

Les RTT peuvent être posés dans l'outil par anticipation dans la limite des droits susceptibles d'être acquis à la date visée. Pour visualiser les droits acquis, il convient de positionner la date visée dans l'onglet « Absences et événements », de prendre en compte les demandes d'absence et de cliquer sur la flèche avant de créer la demande d'absence.

Mes soldes de droits

Au **Mercredi 01 Janvier 2025**



Prise en compte :  **Demandes d'absence**  **Souhaits d'absence**

Si à la date concernée, le salarié n'a finalement pas acquis les journées de RTT en raison d'absences pénalisantes intervenues entre temps, l'absence devra être régularisée par un autre type d'absence ou par un congé sans solde en l'absence d'autres congés disponibles.

Une page dédiée à Chronotime est disponible sur l'intranet : Accueil / Ressources humaines / Gestion administrative du personnel / Temps de travail / Chronotime

### **TELETRAVAIL POUR CAS DE FORCE MAJEURE**

L'accord sur le travail à distance prévoit des situations dans lesquelles des agents non télétravailleurs pourrait télétravailler. Dans ce cas, quel est le délai d'attribution d'un VPN ?

Le délai d'attribution d'un VPN est lié aux actions de la gestion administrative concernant la création de l'agent sur le portail Nomades et les envois de mails à l'agent pour finaliser la création. En cas de besoin exceptionnel, le VPN pourra être attribué rapidement.

### **NATIXIS**

Quelques années après avoir opté pour Amundi, on revient vers Natixis pour la gestion de l'intéressement. Les élus FO demandent quand le CSE pourra rendre un avis sur le sujet.

S'agissant uniquement d'un changement de gestionnaire issu d'un marché national sans évolution du périmètre de délégation, il n'est pas prévu d'inscrire ce point en assemblée plénière du CSE.

### **LA PRIME SEGUR POUR LES AGENTS DES PMI**

Les élus FO relancent la Direction au sujet de l'attribution de la prime Ségur pour les agents CPAM des PMI.

La prime Ségur a été intégrée dans les négociations nationales relatives à la classification. La CPAM devra donc s'inscrire dans ce cadre et ne peut ainsi prendre aucune mesure à ce stade.

### **LE FLEX OFFICE**

Les élus FO demandent la mise à disposition de produits de nettoyage dans les pôles concernés par le flex office.

La société de nettoyage va prendre en charge la fourniture des consommables et le nettoyage approfondi quotidien. Un avenant est en cours de signature avec le prestataire de nettoyage avant la mise en place de ladite prestation.



## **RECLAMATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DES ELUS CFDT**

### **CHAUFFAGE CRISTOLIEN**

Malgré les températures extérieures qui ont extrêmement baissé, le chauffage du Cristolien ne se met pas en route. Une fois de plus, le chauffage ne fonctionne pas correctement ! La ventilation souffle du froid, il fait meilleur dehors qu'à l'intérieur !

La direction doit nous indiquer pourquoi le chauffage ne fonctionne pas et doit faire le nécessaire pour donner des conditions de travail décentes aux salariés du Cristolien

Compte-tenu du froid constaté depuis 2020 et donc de l'utilisation régulière des polaires fournies, la direction envisage-t-elle de fournir de nouvelles polaires ainsi que des mitaines ?

#### ➤ **Mise en route du chauffage**

Le chauffage a été mis en service le 04 novembre 2024.

#### ➤ **Commande de polaires**

La direction va en effet procéder à une nouvelle commande de polaires pour les salariés qui n'auraient pas pu en bénéficier lors de la précédente distribution. Un recensement va être fait d'ici la fin de l'année pour identifier les besoins, ainsi qu'une communication en amont pour les salariés.

La direction n'envisage pas la commande de mitaines.

### **CADRE DE VIE**

Dans le cadre de la qualité de vie au travail, des agents souhaiteraient savoir s'il serait possible de mettre des plantes vertes, notamment sur les paliers à côté des ascenseurs ?

En effet, hormis le RIE, il n'y a rien pour agrémenter certains espaces vides et sans décoration, ce qui donne une ambiance très froide et impersonnelle... puisque tous les portraits sont accrochés vers la salle des séminaires.

Différents projets sont à l'étude concernant la décoration des locaux, la direction prend note de la suggestion.

### **FONTAINES A EAU – CRISTOLIEN**

Les fontaines à eau sont souvent installées à des extrémités, les salariés souhaiteraient qu'il soit envisagé d'en mettre dans les tisaneries ?

Il n'est pas prévu d'installer des fontaines à eau dans les tisaneries.

### **DEGUSTATION DE CAFE**

En juillet dernier, il y a eu une dégustation de café avec un autre type de machine. Quelle est la suite ?

Suite à cette dégustation, les données de consommation et les avis collectés ont été analysés, ce qui a permis d'identifier les besoins et de rechercher la solution la plus adaptée. Cette étude est quasiment terminée. La direction ne manquera pas de revenir vers les élus dès que le choix des machines et du café sera validé.

### **ACCOMPAGNEMENT DES AIDANTS**

Le Service public de l'autonomie (CNSA) et le ministère des Solidarités ont lancé une campagne nationale du 22 septembre au 20 octobre "pour rendre visibles et accompagner les aidants" dans la conciliation entre la vie personnelle et professionnelle.

Sauf erreur, la direction ne s'est pas associée à cette démarche.  
Envisage-t'elle de lancer une action de communication sur le sujet ?

La direction prévoit de réaliser une campagne de communication annuelle sur le congé proche aidant.

### **PRP**

#### ➤ Propreté

Les agents du PRP se plaignent encore une fois de la saleté des locaux et particulièrement des WC.

#### ➤ Fontaine à eau

De même, encore une fois, la grille est extrêmement sale et personne ne la nettoie.

#### ➤ Hygiène

Les agents se plaignent du manque de nettoyage des bureaux et souhaitent que la direction leur fournisse des produits pour nettoyer ces bureaux et les écrans (produit spécifique écran plat).

#### ➤ Température

Les agents ont toujours aussi froid, les fenêtres ne sont pas isolées, des cartons sont installés sur les fenêtres mais ce n'est pas suffisant pour garder de la chaleur.

De plus, encore et toujours, la chaudière est paramétrée à 19° mais il ne fait pas 19° dans les locaux quand il fait en dessous de 5° dehors.

Il y a des jours où la température ne dépasse pas 15°, par exemple, le lundi matin.

Pour rappel, selon les recommandations de l'INRS, un environnement de travail est considéré comme froid lorsque la température de l'air est inférieure à 18 °C.

➤ Matériels défectueux

Les moulinettes des stores externes et internes sont souvent cassées et il est impossible de remonter ou descendre les stores.

Cela concerne également le réfectoire utilisé en commun avec le SM.

➤ Réfectoire

Un des 4 micro-onde n'a plus de plateau tournant.

Les évier sont bouchés régulièrement par l'eau sale de nettoyage des sols versée dans les évier par les personnels de nettoyage qui n'ont pas un évier dédié.

➲ La CFDT demande à la direction de prendre des dispositions pour ces différents sujets pour améliorer les conditions d'hygiène et de santé de nos collaborateurs du PRP.

➤ Propreté, fontaine à eau et hygiène

Un nouveau marché de nettoyage a débuté le 01/11/2024.

➤ Température

Le chauffage est géré par le syndic de copropriété et respecte les consignes gouvernementales. Le service concerné n'a pas été sollicité par les salariés via MAID.

Concernant la sobriété énergétique à 19°C, il est prévu de demander au syndic de remonter la température afin d'atteindre les 19°C de température ambiante.

Concernant l'isolation des fenêtres, il est prévu de faire remplacer les ouvrants dans un futur projet de réhabilitation/rénovation globale

Dans l'attente de ce projet de rénovation, un technicien se rendra prochainement sur le site pour étudier les solutions provisoires d'isolation.

➤ Matériels défectueux

La direction prend connaissance de cette problématique via les questions CTR. Le service travaux et maintenance n'a pas été informé de la défectuosité du matériel. Il est rappelé que dès lors qu'un matériel est défectueux, il convient au salarié d'en faire le signalement via MAID.

➤ Réfectoire

Aucun MAID n'est enregistré concernant cette demande, les évier sont bouchés par de la nourriture.

**DIADEME**

Les agents constatent que DIADEME se ferme tout seul, de plus en plus souvent.

De plus, pour l'ouvrir, il faut s'y prendre à plusieurs reprises.

Ces dysfonctionnements ne simplifient pas le traitement des dossiers via cet outil et complexifient les échanges téléphoniques avec l'assuré.

La direction peut-elle s'assurer du bon fonctionnement de cet outil ?

Chaque dysfonctionnement important est notifié sur le portail informatique 'actualités' et la direction relaye au niveau national le dysfonctionnement. Le suivi se fait à travers des tickets CSN.

### **VACCINATION ANTI-GRIPPE**

Les élues CFDT souhaitent connaitre la date butoir de cette campagne.

Les salariés seront-ils obligés de venir sur site pour le vaccin ou est-ce que le service santé au travail pourra fournir la dose ?

110 vaccins ont été approvisionnés pour couvrir les demandes des inscrits, tous sites confondus.

La vaccination est réalisée au service de santé au travail pour les agents hors CMS et PMI.

Concernant le personnel des CMS et PMI, l'envoi des vaccins a été fait comme les années précédentes via les services généraux et la vaccination est réalisée sur ces sites par les professionnels de santé qui y travaillent.

La date butoir est celle de la fin de campagne nationale, à savoir, le 31 janvier 2025. Si nécessaire, un réapprovisionnement sera effectué.



### **RECLAMATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DES ELUS CFTC**

#### **ACCUEIL MONT MESLY**

Les ordinateurs de l'accueil du Mont Mesly sont extrêmement lents, les agents rencontrent des difficultés à se connecter et perdent souvent 15 à 20min pour badger.

De plus, les CSAM sont souvent amenés à changer de poste au cours de la journée en cas de forte affluence (du RDV tel à l'accueil physique, ou à l'EN), cela génère de nouveau une perte de temps et dans certains cas un malaise devant les assurés. Serait-il envisageable de changer les équipements informatiques du Mont Mesly ou mettre des socles pour PC portable ?

Le remplacement des PC fixes se fait au fur et mesure au regard de la date de vétusté. Le service informatique étudie la présente demande.

#### **DROIT A L'IMAGE**

Lors des différents évènements au sein de l'organisme, le service communication fait de nombreuses photos qui apparaissent notamment sur l'instagram public et ouvert à tous.

Certains agents nous ont indiqués qu'ils ne souhaitaient pas apparaître sur les réseaux externes (instagram).

Les élus CFTC demandent à la direction de veiller à ce que le droit à l'image soit respecté lors des publications.

L'outil de communication interne « 94 inside » est un compte Instagram privé et destiné uniquement à l'interne. Une vérification de la base des abonnés sera réalisée pour s'assurer de ce caractère privé.

### **MEDAILLE DU TRAVAIL**

Certains agents ayant atteint le nombre d'années suffisantes pour la médaille du travail ont fait une demande d'attestation à la GAP via MAID.

Leur demande a été clôturée mais rien ne leur a été transmis.

Les élus CFTC s'interrogent sur la raison de cette clôture sans suite.

Si un agent n'a pas reçu de réponse malgré la clôture de son MAID (délai maximal de 48 heures), il est invité à réitérer sa demande à l'adresse mail du service du personnel ([service.personnel.cpam-val-de-marne@assurance-maladie.fr](mailto:service.personnel.cpam-val-de-marne@assurance-maladie.fr)).

### **SEMAINE DE 4 JOURS**

De nombreux agents nous ont interpellés pour un remaniement du temps de travail sur 4 jours.

Les élus CFTC demandent à la direction de bien vouloir réétudier la question et sont prêts à ouvrir un dialogue sur les modalités d'une éventuelle mise en place.

Actuellement, la répartition du temps de travail est régie par un protocole d'accord local signé entre la direction et certaines organisations syndicales. Une étude d'opportunité sera réalisée, tout en gardant à l'esprit que la personnalisation du temps de travail doit être conciliée avec les contraintes du poste et les besoins de service et notamment ceux relatifs à l'accueil du public et la vie collective.

### **FAQ CHRONOTIME**

Suite aux nombreuses difficultés rencontrés avec chronotime, afin d'éviter des demandes récurrentes, les élus CFTC souhaitent que la direction nous fasse parvenir une FAQ disponible sur interval.

Dès lors que l'outil sera stabilisé, une FAQ sera mise à disposition. Par ailleurs, il est rappelé qu'une page dédiée à Chronotime est disponible sur l'intranet : Accueil / Ressources humaines / Gestion administrative du personnel / Temps de travail / Chronotime

### **POLAIRE**

Les agents ont froid !!! Serait-il possible que la direction renouvelle l'achat des polaires comme l'année dernière. En effet, il y a des nouveaux embauchés, l'année passée certains agents ne les ont jamais reçus, d'autres n'ont pas reçu les polaires à la taille souhaitée. Il y a aussi eu des « vols » lorsque les agents les ont laissés sur site.

La direction va en effet procéder à une nouvelle commande de polaires pour les salariés qui n'auraient pas pu en bénéficier lors de la précédente distribution. Un recensement va être fait d'ici la fin de l'année pour identifier les besoins, ainsi qu'une communication en amont pour les salariés.

### **FETE DES MERES**

Les mères de famille se voient octroyer 2h pour le pot de la fête des mères. Les élus CFTC souhaitent que cette pratique soit étendue à l'ensemble du personnel afin d'éviter toute discrimination.

Cette demande pourra s'inscrire dans le cadre des négociations relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes et la qualité de vie de travail qui s'ouvriront dans le courant de l'année 2025.

### **PRESTATIONS EXTERIEURES**

La Direction peut-elle nous indiquer si d'autres services font appel à des prestataires extérieurs pour de l'aide comme actuellement au SI ? Si oui, lesquels, leurs missions et le coût ?

La CPAM fait appel régulièrement à des prestataires extérieurs soit dans le cadre d'un renfort ponctuel, soit dans le cadre d'un remplacement, soit dans le cadre d'une délégation pérenne d'activité. Le détail est présenté aux élus dans le cadre de différentes consultations (bilan social notamment).

### **PARKING ET VEHICULES ELECTRIQUES**

Certains agents rechargeant leur véhicule au niveau des bornes situées au parking extérieur. Cependant, quand ces places sont déjà occupées et qu'il reste des places dans le parking intérieur : les agents ont-ils la possibilité de se charger à ce niveau ?

Les places de stationnement étant attribuées conformément à des critères, il n'est pas possible de changer de parking.

### **EAEA**

Peut-on connaître le nombre de personnes ayant contesté la non attribution de pas de compétences et le détail par direction?

Peut-on connaître la procédure de contestation : le délai de retour, qui les reçoit, y a-t-il des agents pour lesquels la décision a été revue?

Deux salariés ont contesté la non attribution de pas de compétence au sein de la direction des prestations. La décision n'a pas été revue.

La procédure est décrite dans le guide EA/EP du collaborateur disponible sur Interval sous : Ressources humaines / Recrutement, intégration mobilité et emploi / Les différents entretiens.

### **TEMPS DE TRAVAIL**

Lors de l'Assemblée Générale du 14 juin dernier, la Direction avait informé ne pas être opposée à retravailler sur les horaires de travail suite à plusieurs questions d'agents. Certains reviennent vers nous afin de savoir quand cela sera discuté.

La calendrier social 2025 n'étant pas encore fixé, serait-il envisageable d'inscrire ce point aux négociations à venir?

Actuellement, les horaires de travail sont régis par un protocole d'accord local signé entre la direction et certaines organisations syndicales en 2014. Lors de l'AG du 14 juin dernier, la direction a indiqué ne pas être opposée à retravailler sur les horaires de travail. Une étude d'opportunité sera réalisée, tout en gardant à l'esprit que les horaires individualisés, même s'ils étaient assouplis, doivent être conciliés avec les besoins de service et notamment ceux relatifs à l'accueil du public et la vie collective.

